

FCP AMEN PREVOYANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-joints sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PREVOYANCE arrêtée au 31 décembre 2016 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Continuité de l'exploitation

Le FCP AMEN PREVOYANCE constitué en date du 22 janvier 2010 pour une durée de 7 ans, est arrivée à échéance le 22 janvier 2017. En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, AMEN INVEST a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation de ce fonds.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Les emplois en disponibilités représentent 26,06% de l'actif au 31 décembre 2016, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Portefeuille-titres		199 695	237 051
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	79 691	71 888
Obligations et valeurs assimilées	3.2	120 004	165 163
Placements monétaires et disponibilités		70 862	58 235
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	70 862	58 235
Autres actifs	3.4	1 371	1 793
TOTAL ACTIF		271 928	297 079
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	1 495	923
Autres Créditeurs divers	3.6	707	354
TOTAL PASSIF		2 202	1 277
Capital	3.7	263 470	290 188
Sommes distribuables	3.12	6 257	5 615
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	1
Sommes distribuables de l'exercice		6 257	5 614
ACTIF NET		269 726	295 803
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		271 928	297 079

ETAT DE RESULTAT
de l'exercice allant de 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	3.8	11 389	11 159
Revenus des placements monétaires	3.9	1 315	500
Total des revenus de placements		12 704	11 659
Charges de gestion des placements	3.10	5 142	5 341
Revenus Nets des placements		7 562	6 318
Autres charges d'exploitation	3.11	581	567
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 981	5 752
Régularisation du résultat d'exploitation		<724>	<138>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 257	5 614
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		724	138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<8 904>	8 731
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		26 417	9 211
Frais de négociation des titres		<1 154>	<1 179>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23 340	22 515

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice allant de 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	23 340	22 515
Résultat d'exploitation	6 981	5 752
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<8 904>	8 731
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	26 417	9 211
Frais de négociation de titres	<1 154>	<1 179>
Distributions de dividendes	<5 675>	<5 801>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<43 742>	<30 381>
Souscriptions		
- Capital	8 745	-
- Régularisation des sommes non distribuables	441	-
- Régularisation des sommes distribuables	189	-
Rachat		
- Capital	<48 951>	<29 097>
- Régularisation des sommes non distribuables	<3 313>	<531>
- Régularisation des sommes distribuables	<853>	<754>
- Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<26 077>	<13 668>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	295 803	309 471
En fin de l'exercice	269 726	295 803
NOMBRE DES PARTS		
En début de l'exercice	2 721	3 010
En fin de l'exercice	2 344	2 721
VALEUR LIQUIDATIVE	115,070	108,711
TAUX DE RENDEMENT	7,747%	7,809%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2016

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le FCP AMEN PREVOYANCE constitué en date du 22 janvier 2010 pour une durée de 7 ans, est arrivée à échéance le 22 janvier 2017. En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, AMEN INVEST a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation de ce fonds.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2016.

2.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Actions				
AB	167	3 858	4 043	1,50%
BIAT	100	8 333	8 861	3,29%
BNA	500	6 600	4 501	1,67%
CELLCOM	500	3 490	3 332	1,24%
EUR-CYCLES	434	4 913	17 752	6,58%
SFBT	534	9 067	10 136	3,76%
TUNIS RE	1000	7 900	8 396	3,11%
C CEMENT AMEN PREMIERE SICAV	5000 120	13 150 12 431	10 240 12 431	3,80% 4,61%
TOTAL	8 355	69 743	79 691	24,95%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations.

Le détail de ses valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
AIL 2013	250	10 000	10 330	3,83%
EN 2014/A	1635	11 649	11 961	4,43%
EN 2014/A1	985	7 020	7 207	2,67%
EN 2014/A10	5000	35 756	36 708	13,61%
EN 2014/A14	1200	8 595	8 823	3,27%
EN 2014/A2	59	421	432	0,16%
EN 2014/A23	2000	14 267	14 647	5,43%
EN 2014/A28	771	5 493	5 640	2,09%
EN 2014/A66	500	3 692	3 787	1,40%
HL 2013/1	250	10 000	10 346	3,84%
UNIFACTOR 2013	250	10 000	10 121	3,75%
TOTAL	12 900	116 893	120 004	44,48%

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Titres SICAV	62 535
Actions	87 405
TOTAL	149 941

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Titres SICAV	50 104	49 634	-470
Actions	83 138	108 614	25 476
TOTAL	133 242	158 248	25 006

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	15 000
Emprunt national	30 375
TOTAL	45 375

FCP AMEN PREVOYANCE a réalisé des plus values sur remboursement d'Emprunts National d'un montant de 1 410 DT

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 70 862 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Avoirs en banque		19 547	7,25%
Placements en compte courant à terme (i)	50 000	51 315	19,02%
TOTAL	50 000	70 862	26,27%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	51 315	6,25
TOTAL			51 315	

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 1 371 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Intérêt courus sur compte rémunéré	1 371	1 793
Total	1 371	1 793

3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 1 495 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	1 445	740
Dépositaire	50	183
TOTAL	1 495	923

3.6-Autres Créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 707 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Retenue à la source	569	334
Autres créditeurs(CMF)	138	20
TOTAL	707	354

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

<u>Capital au 01/01/2016</u>	
Montant	290 188
Nombre des parts	2 721
Nombre de Porteurs de Parts	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	8 745
Nombre des parts émis	82
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-48 951
Nombre des parts rachetés	459
Nombre de Porteurs de Parts sortants	-
<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	26 417
Régularisation des sommes non distribuables	-2 871
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-8 904
Frais de négociation des titres	-1 154
Droit de sortie	-
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	263 470
Nombre des parts	2 344
Nombre de Porteurs de Parts	5

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des obligations et valeurs assimilés	7 167	8 457
Revenus des titres OPCVM	1 291	-
Revenus des actions	2 931	2 702
TOTAL	11 389	11 159

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts des comptes de dépôt	1 315	500
TOTAL	1 315	500

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	2 998	2 972
Rémunération du dépositaire	2 144	2 369
TOTAL	5 142	5 341

3.11- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurant aussi au niveau de cette rubrique

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance du CMF	300	297
Services bancaires et assimilés	140	126
TCL	141	144
TOTAL	581	567

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2016 s'élèvent à 6257 Dinars contre 5 615 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	1
Résultat d'exploitation	6 981	5752
Régularisation du résultat d'exploitation	-724	-138
Total	6 257	5 615

4. DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

Donnés par part	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	4,859	4,101	4,046	5,716	4,122
Revenus des placements monétaires	0,561	0,184	0,664	0,843	0,898
Total des revenus de placements	5,420	4,285	4,711	6,559	5,020
Charges de gestion des placements	-2,194	-1,963	-2,376	-2,309	-1,625
Revenus Nets des placements	3,226	2,322	2,334	4,250	3,395
Autres charges	-0,248	-0,208	-0,195	-0,273	-0,187
Résultat d'exploitation	2,978	2,114	2,139	3,977	3,208
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,309	-0,050	-0,008	-2,002	-0,879
Sommes distribuables de l'exercice	2,669	2,063	2,132	1,975	2,329
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3,798	3,209	6,906	10,286	-4,851
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	11,270	3,385	3,404	-15,482	7,148
Frais de négociation de titres	-0,492	-0,433	-0,469	-1,534	-2,536
Plus au moins-values sur titres et frais négociation	6,979	6,161	9,841	-6,730	-0,239
Résultat net de l'exercice	9,957	8,274	11,980	-2,752	2,968
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,030	0,019
Résultat non distribuable de l'exercice	6,979	6,161	9,841	-6,700	-0,220
Régularisation du résultat non distribuable	-1,225	-0,195	-0,009	2,500	-0,167
Somme non distribuable de l'exercice	5,754	5,966	9,832	-4,200	-0,387
Distribution de dividendes	2,063	2,132	1,978	2,328	2,860
valeur liquidative	115,070	108,711	102,814	92,829	98,171
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,72%	1,80%	2,46%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,19%	0,19%	0,20%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,34%	1,93%	2,21%	0,96%	1,61%
Nombre de parts	2344	2721	3010	3 067	7 979
Actif net moyen	298 933	297 121	290 717	633 174	1 156 047